

Paris, le 22 mai 2024



REJOIGNEZ-NOUS



TABLE RONDE JO/JOP : L'ACCORD JO/JOP EST OUVERT À LA SIGNATURE !

LA RÉUNION DE CE JOUR A ÉTÉ CONCLUSIVE SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAUX JO/JOP !

Les premiers échanges en lien avec les JO/JOP ont débuté avec la Direction il y a plus d'un an. La Direction a fait le choix de séquencer les négociations dans un temps long en commençant par modifier de manière unilatérale en juin 2023, les règles applicables aux congés pour les agents impactés par les JO/JOP !

L'événement approche désormais à grands pas et il était crucial de conclure ces négociations pour que les agents puissent avoir une vision claire sur les dispositifs JO/JOP, notamment le montant des mesures financières spécifiques JO/JOP !

À l'issue de cette Table Ronde l'accord JO/JOP est ouvert à la signature jusqu'au 4 juin 2024 ! ➡➡➡

LA FGAAC-CFDT CONSULTERA SON CONSEIL NATIONAL ET SES ADHÉRENTS POUR SE POSITIONNER SUR L'ACCORD JO/JOP !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT mai 2024
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique



ACCORD SNCF JO/JOP :

FOCUS SUR LES DISPOSITIONS PRÉVUES PAR L'ACCORD DONT MESURES FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES JO/JOP

AGENTS ÉLIGIBLES POUR LA FAMILLE CONDUITE À L'INDEMNITÉ JO/JOP :

	Transilien	TER (à préciser par région)	TGV/IC
TA et TB	Tous les ADC présents les jours d'épreuve	ADC partant vers, ou partant d'un site olympique les jours d'épreuve	ADC partant vers, ou partant d'un site olympique les jours d'épreuve
TA et TB (en réserve)	Tous les ADC présents les jours d'épreuve	ADC partant vers, ou partant d'un site olympique les jours d'épreuve	ADC partant vers, ou partant d'un site olympique les jours d'épreuve
GM	Personnel de commande du personnel roulant	Personnel de commande du personnel roulant	Personnel de commande du personnel roulant
CTT	Encadrement Traction des ADC concernés	Encadrement Traction des ADC concernés	Encadrement Traction des ADC concernés

MESURES INDEMNITAIRES SPÉCIFIQUES JO/JOP :

➔ La FGAAC-CFDT obtient une revalorisation de l'indemnité journalière qui passe de 50€ bruts à 95€ bruts, par JS complète effectuée sur une journée d'épreuve.

Nombre de JS	Indemnité par JS de 95€
1 à 5 JS	95€ à 475€
6 à 10 JS	570€ à 950€
11 à 15 JS	1045€ à 1425€
16 à 19 JS	1520€ à 1805€
Pour 20 JS	1900€

FOCUS SUR LES AUTRES MESURES PRÉVUES PAR L'ACCORD :



LE THÈME DE L'EMPLOI ET DES EFFECTIFS CONDUITE A ÉTÉ RENVOYÉ À LA TABLE RONDE DU 29 MAI :

- ➔ La Direction doit maintenir au même niveau les recrutements post JO à la conduite et plus largement dans l'ensemble des métiers !
- ➔ Les sujets en lien avec l'emploi ont été renvoyé à la Table Ronde du 29 mai 2024 !



TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL :

- ➔ La DRH Groupe réunira les OS signataires de l'accord pour réaliser des points réguliers !
- ➔ Ces réunions auront pour objectif d'aborder les difficultés qui n'auraient pas pu être traitées au niveau des établissements !



MESURES EN LIEN AVEC LA PARENTALITÉ ET INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE GARDE D'ENFANTS :

- ➔ Une indemnité forfaitaire de 50€ bruts par jour sera créée pour les agents éligibles aux mesures indemnitaires JO/JOP, parents d'enfants de moins de 12 ans, et qui feront garder leurs enfants pendant les JO/JOP !



RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL, TEMPS FORFAITAIRES, IMPACTS ROULEMENTS :

- ➔ La FGAAC-CFDT a fait intégrer dans l'accord un rappel de l'obligation du respect de la réglementation du travail !
- ➔ La FGAAC-CFDT obtient également que les impacts sur les roulements soient traités !